



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 10 juin 2024, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1) Régularisation d'une galerie servant d'abri auto attenant à 0,65 m de la limite latérale gauche au 98, chemin de la Tourterelle

Cette dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* aurait pour effet de régulariser la galerie servant d'abri auto attenant à 0,65 m de la limite latérale gauche au 98, chemin de la Tourterelle, lot numéro 6 589 066 du cadastre du Québec.

Élément déroqatoire au Règlement de zonage numéro 09-591 :

- Selon l'article 7.2.9 dudit règlement, l'abri d'auto attenant doit être à une distance minimale de 2 m des limites de propriété;
- Selon l'article 11.2 dudit règlement, la galerie est autorisée dans une cour latérale pourvu que son empiètement dans la marge de recul latérale n'excede pas 1,80 m et qu'elle soit localisée à plus de 2 m des lignes latérales de terrain.

2) Régularisation d'un garage implanté en cour avant dans le prolongement de la façade principale au 10, chemin des Framboisiers

Cette dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* aurait pour effet de régulariser un garage isolé implanté en cour avant dans le prolongement de la façade principale au 10, chemin des Framboisiers, lot numéro 4 340 317 du cadastre du Québec.

Élément déroqatoire au Règlement de zonage numéro 09-591 :

- Selon l'article 11.4 dudit règlement, dans le cas d'un terrain dont la ligne arrière de propriété est formée par un cours d'eau ou un lac, les usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière sont autorisés dans la partie de la cour avant prolongeant les cours latérales jusqu'à la marge de recul avant.

Pour obtenir des informations relativement à ces demandes, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418-848-2381, poste 233.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 23^e jour du mois de mai 2024.

Pascal Brulotte,
Directeur général et greffier-trésorier